Envoyé en préfecture le 22/01/2025
Reçu en préfecture le 22/01/2025
Publié le 22/01/2025
ID : 031-213101876-20250116-2025_004-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de FONSORBES

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-cinq, le seize janvier, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BEAUFORT, BRUN, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, MARNAC, ROUER, SIMÉON, STEMER, VITET et VOISIN
MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
16 janvier 2025
Acte n° **2025-004**

Absent(s) représenté(s) :
Mme BOBO a donné procuration à M. PILET
Mme RIPOLL a donné procuration à Mme BRUN
Mme VALENTI a donné procuration à Mme GOSSELIN
M. MONROZIER a donné procuration à Mme SIMÉON

Absent(s) :
Mme LE PRIOL

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	**33**
présents :	28
procurations :	4
absents :	1
votants :	32

Secrétaire de séance : Mme CALVO Marie-Louise

Date de la convocation : 9 janvier 2025

Thème : 5.7 - INTERCOMMUNALITÉ

Objet : SIVOM-SAGe - Mise à disposition du rapport d'activité 2023

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme la Maire informe l'assemblée délibérante de la mise à disposition du rapport d'activité 2023 du SIVOM-SAGe (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple Saudrune Ariège Garonne).

Elle invite donc le Conseil Municipal à prendre acte de la mise à disposition de ce document.

Entendu l'exposé du Rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

VOTE		
	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	0

ARTICLE 1 : prend acte de la mise à disposition du rapport d'activité 2023 du SIVOM-SAGe (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple Saudrune Ariège Garonne).

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 16 janvier 2025.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

.../...

Envoyé en préfecture le 22/01/2025
Reçu en préfecture le 22/01/2025
Publié le 22/01/2025
ID : 031-213101876-20250116-2025_004-DE

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

La Secrétaire de Séance
CALVO Marie-Louise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute - Garonne)

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 16 janvier 2025 publié sur le site Internet de la collectivité le 22 JAN. 2025